

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 SEPTEMBRE 2000

DÉLIBÉRATION

N° 2000 - 27

Point 6

OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS APPROUVÉES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

6.1. MANCHE MER DU NORD pas d'opération nouvelle proposée

6.2. ATLANTIQUE – BRETAGNE

BRETAGNE

Ile et Vilaine

6.2.1. Pointe du Meinga (extension) *Saint-Coulomb* 25 ha

Côte d'Armor

6.2.2. Tertre-Corlieu – (extension) *Lancieux* 25 ha

6.2.3. Sillon de Talbert (extension DPM) *Pleubian* 130 ha

6.2.4. Ile d'Er – Le Gouffre (extension) *Plougrescant* 42 ha

Finistère

6.2.5. Anse de Pouldon – Rosquerno-Bodillo (extension)
Pont l'Abbé-Loctudy 300 ha

6.3. MÉDITERRANÉE

LANGUEDOC ROUSSILLON

Hérault

6.3.1. Etang des Mouettes *Frontignan* 40 ha

6.3.2. Etang du Grec – Etang de Méjean (extension)
Palavas-les-Flots 35 ha

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Bouches du Rhône

Daton :

6.3.3. L'Amaréc *Les-Saintes-Maries-de-la-Mer* 8 ha

Acquisition

6.3.4. Varage	Istres	10 ha
6.3.5. Cap Canaille (extension)	La Ciotat	30 ha

Var

Dation :

6.3.8. Les Maurettes	Hyères	335 ha
----------------------	--------	--------

6.4. CORSE

pas d'opération nouvelle proposée

6.5. RIVAGES FRANÇAIS D'AMERIQUE

Guadeloupe

50 pas géométrique : remise en gestion

6.5.1. Grand cul de Sac Marin	Les Abymes-Morne à l'eau	100 ha
6.5.2. Pointe St Vaast, Baie à Chats, Pointe Paquereau,	Baie-Mahault	62 ha
6.5.3. Pointe du Petit Bas Vent, Anse Tillet	Deshaies	10 ha
6.5.4. Pointe des Habitants	Vieux-Habitants	22 ha
6.5.5. Littoral de Terre de Bas	Terre de Bas	20 ha
6.5.6. Littoral Terre-de-Haut	Terre de Haut (Les Saintes)	60 ha
6.5.7. Littoral de Grand-Bourg (Marie-Galante)	Grand-Bourg	50 ha
6.5.8. Pointe Ménard, Anse de Mays, Trou Massacre	Saint-Louis-de-Marie-Galante	20 ha
6.5.9. Littoral Saint-Martin	Marigot	90 ha
<u>Acquisitions</u>		
6.5.10. Bois Fermé	Sainte-Rose	120ha
6.5.11. Le Chameau	Terre de Haut	110 ha
6.5.12. Folle Anse	Saint-Louis, Grand-Bourg (Marie-Galante)	700 ha

Guyane

6.5.13. Mont Mahury (extension)	Rémiré-Montjoly	94 ha
---------------------------------	-----------------	-------

6.6. OCEAN INDIEN

Réunion

50 pas géométrique : remise en gestion

6.6.1. Littoral de l'Hermitage	Saint-Paul	20 ha
--------------------------------	------------	-------

6.7. LES LACS

ALPES

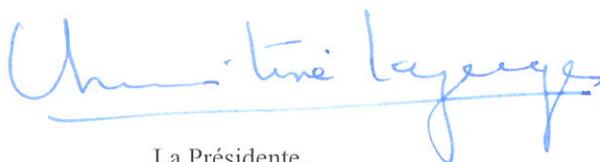
Haute-Savoie (lac d'Annecy)

6.7.1. Marais de l'Enfer	Saint-Jorioz	22 + 40 ha
6.7.2. Marais de l'ancienne tuilerie *	Saint-Jorioz	3,5 ha
6.7.3. Marais de la Cluse d'Annecy	Doussard, Lathuile, Giez, Faverges	195 ha

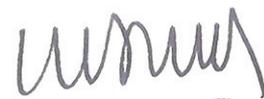
Savoie (lac du Bourget)

6.7.4. Marais de Chautagne	Chindrieux, Conjux, Ruffieux	240 ha
----------------------------	------------------------------	--------

* sous réserve de confirmation par la commune de la donation au Cours reboué des terrains vides.



La Présidente,
Christine LAZERGES



Le Directeur,
François LETOURNEUX